



Contrat de travail bidon!!

Par **loo**, le **04/01/2009** à **18:46**

bonjour si je vous contacte, c'est que je ne sais plus vers qui me tourner!! voila ma situation qui est des plus complexes:
en septembre 2007 j'ai commencé ma periode d'essai dans un salon de coiffure (periode D'un moi) pour [fluo]pretendre à un contrat d'apprentissage [/fluo]en brevet professionnel; durant cette periode, [fluo]j'ai appris que j'etais enceinte[/fluo]; je l'ai donc annoncé à ma patronne en pensant qu'elle ne me ferai pas mon contrat!
la fin de ma periode d'essai arrivée, toujours rien...
une semaine après , [fluo]elle me propose un contrat "etudiant", [/fluo]pas très claire, mais sur le fait j'etais tellement heureuse d'avoir du travail que je n'ai pas trop fait attention!
[fluo]dans la coiffure, on ne peut pas proposer de contrat etudiant[/fluo], de plus, je n'avait[fluo] plus accé à ma formation[/fluo], et j'etais [fluo]sous payée[/fluo].... 400 euro pour 35h/semaine
je me suis donc rapprochée des [fluo]prud'homme, [/fluo] et fait appelle à un avocat... durant toute la periode de ma grossesse j'etais en arret de travail...
puis j'ai du retourner travailler car selon mon avocat c'etait la seul solution...
ça fait maintenant plus d'un ans que rien ne bouge, et mon avocat viens de me laisser tomber et de m'envoyer une note de frais alors que rien n'a bougé!! son dernier conseil à etait de me pousser à demissionner!! ceux que j'ai fait, seulement, je n'ai reçu [fluo]aucune fiche de salaire [/fluo]depuis le debut de mon contrat, donc [fluo]aucune preuve que j'ai travailler[/fluo]!!
[fluo]comment faire pour faire valoir mes droits auprès des assedic et de commencer mes demarches auprès de l'anpe, afin de retravailler au plus vite???[/fluo] oui [fluo]pour l'instant je suis sans ressource finnanciere[/fluo] merci beaucoup de me repondre

Par **domi**, le **04/01/2009** à **18:53**

Bonsoir , vous avez démissionné de votre poste , vous n'avez donc pas le droit aux assedics !
Vous pouvez toutefois vous inscrire à l'ANPE pour trouver un nouvel emploi . Domi

Par **Marion2**, le **04/01/2009** à **19:02**

Bonsoir,

Envoyez une lettre recommandée AR à votre ex employeur pour lui demander de vous faire parvenir, sous huit jours, vos bulletins de salaires ainsi qu'un certificat de travail.
Passé ce délai, vous l'informez que vous saisissez les prud'hommes.

Comme vous a dit Domi, vous avez démissionné, vous ne pouvez pas prétendre à des indemnités ASSEDIC.

Si Carry passe sur le forum, elle pourra vous donner de plus amples renseignements.

Par **Visiteur**, le **05/01/2009** à **13:12**

coucou les filles (domi et laure) et bonjour loo

je passe en coup de vent.... dur dur la reprise....

vous êtes déjà aux prud'hommes ! ou en est l'affaire ?
et pourquoi l'avocat vous laisse tomber ? et qu'avez vous demandé aux prud'hommes ??

je sais ça fait beaucoup de questions.. mais essayez d'être le plus précise possible..